

Mise en ligne : 26 mars 2018.
Dernière modification : 27 mars 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIETE NORD-AFRICAINE D'ENTREPRISES MARITIMES, Alger, Oran, Nemours

Acconage, remorquage, transit, consignation
Filiale de la Société anonyme de gérance et d'armement
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Gerance_et_Armement.pdf
et de la Cie des bateaux à vapeur du Nord
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Bateaux_vapeur_Nord.pdf

Constitution
SOCIÉTÉ NORD-AFRICAINE D'ENTREPRISES MARITIMES
Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs
S. S. : 9, rue Montchanin, Paris
(*Le Mercure africain*, 25 août 1928)

Objet. — Toutes opérations relatives à tout commerce ou industrie maritime.

Administrateurs. — Louis Demon [industriel en menuiserie, adm. SAGA] ; H[irsch] Jokelson [transitaire à Dunkerque, dir. gén. SAGA] ; Albert Peyronnet [sénateur, adm. SAGA] ; Eugène Masset [des Transp. Mory, de Boulogne-sur-Mer. Adm. SAGA] ; intendant général Lévy ¹ ; Edmond Kahn [gendre de Hirsch Jokelson] ; Paul Jokelson [fils de Hirsch Jokelson] ; François-Adrien Javary [fils de Paul-Émile Javary, dir. expl. Ch. de fer du Nord][dir. SAGA].

Société nord-africaine d'entreprises maritimes
(*La Journée industrielle*, 1^{er} avril 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1929, premier exercice social. se soldant par un bénéfice de 365.124 fr., qui a été affecté entièrement aux amortissements.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, faite en cours d'exercice par le conseil, de MM. Boris, Waage et Demon et de la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord.

Société nord-africaine d'entreprises maritimes
(*La Journée industrielle*, 3 mai 1931)

Les bénéfices nets de l'exercice 1930 sont de 585.266 fr., contre 863.124 fr. Le conseil proposera d'affecter intégralement ce bénéfice aux amortissements, comme l'an dernier.

¹ Léopold Lévy : né le 5 mai 1863 à Clermont-Ferrand. Intendant général à Alger de 1909 à 1924, date de sa retraite anticipée. Adjoint au maire d'Alger (1925-1935). Administrateur de l'Union africaine minière et maritime (1928) — commerce de charbon, autre filiale du groupe SAGA-Bateaux à vapeur du Nord. Toujours vivant en mars 1944. Commandeur de la Légion d'honneur.

NORD-AFRICAINE D'ENTREPRISES MARITIMES
(*L'Africain*, 19 mai 1931)

Comme suite à notre récente information, indiquons que les bénéfices nets de l'exercice écoulé s'élèvent à 535.266 francs contre 365.124 francs.

Société nord-africaine d'entreprises maritimes
(*La Journée industrielle*, 24 juin 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1931 qui font apparaître un bénéfice net de 1 227.214 fr. 60.

Une somme de 627 504 fr. 99 a été affectée aux amortissements. L'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 25 fr. brut par action et un remboursement de capital de 25 fr. par action.

Société nord-africaine d'entreprises maritimes
(*La Journée industrielle*, 15 juin 1933)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1932 qui font apparaître un produit brut de 886.151 fr. 46. Après imputation des amortissements, soit 742.833 fr. 50, le bénéfice net ressort à 143.317 fr. 96. Il a été reporté à nouveau, après dotation de la réserve légale.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Charles Ivers en qualité d'administrateur.

Le tonnage manutentionné par la société à Alger pendant l'année écoulée a atteint 237.139 tonnes, contre 307.604 tonnes en 1931 ; à Oran. il s'est élevé à 112.167 tonnes, contre 91.331 pour les huit derniers mois de 1931.

Le rapport du conseil indique que, dans un dessein de simplification des organismes sociaux en Afrique du Nord, la société a acheté à Compagnie des bateaux à vapeur du Nord le matériel flottant qu'elle y possédait, soit 6 chalands à Alger et 12 chalands à Oran.

Réunis ensuite en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont modifié l'article 46 des statuts, relatifs à la répartition des bénéfices.

Société nord-africaine d'entreprises maritimes
(*La Journée industrielle*, 25 mai 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1933> qui font ressortir un bénéfice de 713.894 fr. 58 formant, avec le report antérieur, un total de 910.950 fr. 45. Après affectation de 684.275 fr. 76 aux amortissements, le solde créditeur s'établit à 226.674 fr. 69 ; cette somme a été reportée à nouveau après dotation de la réserve légale.

L'assemblée a renouvelé les pouvoirs de MM. Roger Demon, Charles Ivers, François Javary, Paul Jokelson, Edmond Kahn, Léopold Lévy, Eugène Masset, Albert Peyronnet,

Nicolaï Waage et la Compagnie des Bateaux à Vapeur du Nord, administrateurs arrivés à terme de mandat.

La société a réalisé, en 1933, une augmentation du tonnage manutentionné. À Alger, elle a eu 268.960 tonnes contre 237.139 tonnes l'année précédente ; à Oran, elle a manutentionné 138.076 tonnes contre 112.167 tonnes en 1932.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 14 mars 1935)

La Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, la Société nord-africaine d'entreprises maritimes et le personnel de leur agence d'Alger ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Lucien FEHRENBACH

leur chef de trafic
survenu à Alger, le 13 mars 1935.
POMPES F. DE LA VILLE D'ALGER
Un seul bureau : mairie. Tél. : 86-07

Société nord-africaine d'entreprises maritimes
(*La Journée industrielle*, 28 mai 1936)

Réunis le 26 mal en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1936, qui se soldent par un bénéfice net de 148.138 fr., qui a été reporté à nouveau, après dotation à la réserve légale de 7.406 francs.

Société nord-africaine d'entreprises maritimes
(*La Journée industrielle*, 7 novembre 1936)

Une assemblée ordinaire, tenue le 5 novembre, à titre extraordinaire, a nommé un nouveau conseil composé de MM. Peyronnet, Masset, Denain [Demon], François Javary, Léopold Lévy, Waage et la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, en remplacement du conseil démissionnaire.

Société nord-africaine d'entreprises maritimes
(*La Journée industrielle*, 7 juin 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 2 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1938, se soldant par un bénéfice net de 374.102 fr. Le dividende a été fixé à 23 fr. 75 brut par action. L'assemblée a réélu, en qualité d'administrateur, la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord.

AEC 1951/40 — Société nord-africaine d'entreprises maritimes, 9, rue Jacques-Bingen, PARIS (17^e).

Capital. — Société anon., 1928, 5.000.000 de fr. en 10.000 act. de 500 fr. lib.

Objet. — Acconage, remorquage, transit, consignation.

Agences à Alger, Oran, Nemours.

Conseil. — MM. G[aston] Vagogne ², présid. ; E[ugène] Masset, v.-présid. ; R[oger] Demon [fils de Louis (ci-dessus)], R[ené] Berger [insp. gén. CBVN], Cie des bateaux à vapeur du Nord, Sté anon. de gérance et d'armement [SAGA], admin.

AEC 1951/Société nord-africaine d'entreprises maritimes, 9, rue Jacques-Bingen, Paris. — 1928. — 5 millions de fr. — Manut. maritimes, transit, acconage.

² Vagogne (Gaston)(1886-1976) : ancien secrétaire général adjoint du Chemin de fer du Nord (Rothschild), puis (1937) de la SNCF. Représentant du groupe Rothschild à la Société chérifienne d'armement (autre filiale de la SAGA), à la Cie générale des voitures et aux Grands Travaux de Marseille. Directeur général de l'Agence Havas. Commandeur de la Légion d'honneur (1938).